

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1267

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHERIFI TAYEB

Date de naissance : 01/01/1970

Adresse :

Tél. : 0661250185

Total des frais engagés :

Dhs



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant MOUHIB LOUBNA
Dentalmologie

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/10/2023

Nom et prénom du malade : CHERIFI TAYEB

Age : 23

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : Affection

Assistant Mouhib LOUBNA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

*Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant Mouhib LOUBNA
Dentalmologie*

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 18/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18.10.23	Consultations Adultes		3000DH	Universitaire International Mohammed VI Assistant MOUHIB LOUBWA Ophtalmologie 091261800

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHAMPS-SUR-SEINE 91140 - BOUTECHEID INPE 06280748	12/10/25	203790 DHS

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

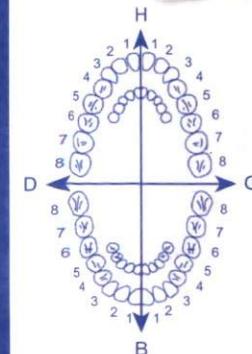
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<p>VIENVOIR OPTICIEN OPTOMÉTRISTE Lek Moustakbal Impr. Sidi Maârouf - Casablanca Tél : 0522 91 40 57</p>	21/11/2023			Monture + Verres		8500



naviBLEF
DAILY CARE

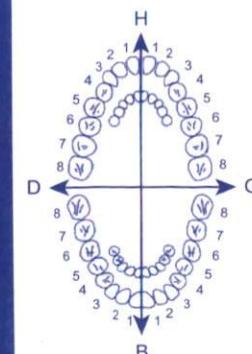
RIMAPHARMA
PVC : 90,00 DH



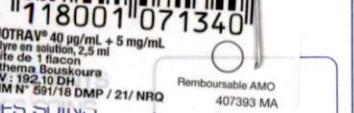
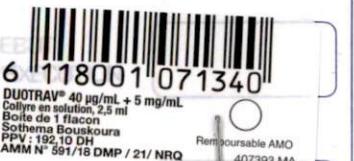
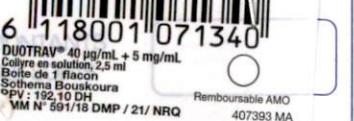
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS





ORDONNANCE

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant MOUHIB LOUBNA
Ophtalmologie

18/10/2023

Bouskoura, le :

H. HERIFI Tayeb
INPE: 062107248
CHIRURGIE DES YEUX DR. H. HERIFI
CHIRURGIE DES YEUX DR. H. HERIFI
- Sudrane 192

1g/1j le soir point 06-06

90,00

- Nasible daily care

1app/1j le soir point 03-06

219,00

- Cetiorin uni dose

1app/1j le soir point 03-06
203195

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant MOUHIB LOUBNA
Ophtalmologie



Casablanca le

21/11/2023

FACTURE

516 / 2023

M.

CHERIFI TAYEB

①	Monture	1500
②	Verre Torique, sphérique Orga-minérale Ø Progressif OD: +3,00 (-0,75 à 90°) OS: +2,75 (-0,50 à 110°)	7000
	Nomenclature
	TOTAL	8500

Arrêtée la présente facture à la somme de Huit mille Cinq cent

Dinars

~~VIENVOIR
(TVA 20 % incluse)~~
VIENVOIR
OPTIQUE OPTOMETRISTE
Lot Moustakbal Imm A86 N° 2
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél: 0522 97 49 37

Lotissement Moustakbal, Imm A86, N° 2 Sidi Maarouf - Casablanca
RC: 359672 / Patente:n°36142568 /IF: 50742568/ICE: 001031480000001
Tél.: 0522 97 49 37



210813100334K.

ORDONNANCE

18 octobre 2023

Bouskoura, le :

CHERIFI TAYEB

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques Antireflets

Vision de loin :

OD = + 3.00 (- 0.75 à 90°)

OG = + 2.75 (- 0.50 à 140°)

Vision de près :

ODG = Add : + 3.00

~~VENIR
OPTICIEN OPTOMETRISTE
Lot Moudstakbal Imm A86 N° 2
Sidi Maarouf Casablanca
Tél : 0522 97 49 37~~

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant MOUHIB LOUBNA
Ophtalmologie
091261800

Importateur :
MP MAGHREB
9, AVENUE MOHAMED BELHASSAN EL OUAZZANI
CENTRE COMMERCIAL DAR ESSALAM (1er étage)
SOUSSI - RABAT

Lot:

PPC 219,00 DH

Fah:

Exp: